

crois qu'à peine 2 p. 100 d'entre eux offrent l'indexation après la retraite. Par conséquent, il est plus que risqué de se fier à ces gens-là.

Je pense que nous devons examiner certains des facteurs en cause. Il est une chose que l'entreprise privée a l'habitude de faire pour dérouter les gens, c'est de mettre dans le même sac l'épargne, la redistribution du revenu et une politique de retraite. Ces gens-là diront volontiers que les caisses de retraites constituent une sorte d'épargne, que cette épargne contribue à l'activité économique, et le reste. Tous ces facteurs doivent être envisagés séparément. L'entreprise privée veut s'implanter dans le secteur des retraites pour mettre la main sur l'épargne et que cette épargne est censée contribuer à la bonne santé de l'économie. Mais les choses ne se passent pas ainsi. L'épargne est une chose qui doit servir l'économie. Le partage des richesses, par le biais d'arrangements fiscaux et d'autres mesures est une autre chose de ce genre, mais une politique de pensions qui doit garantir à chacun un niveau de vie à tout le moins égal à celui qu'il connaissait avant la retraite doit être bien distincte. Il faut qu'une politique de pensions s'applique au pays tout entier et ni le secteur privé ni un groupe de sociétés d'assurances n'est en mesure de se pencher sur le sort de tous les citoyens âgés comme le gouvernement peut le faire.

Je suis ravi qu'on m'ait invité à participer à la conférence, et j'ai hâte d'entendre les allocutions qui y seront présentées. Les députés peuvent bien dire que mon opinion est faite avant que d'y aller. C'est vrai. Tout ce que je sais, c'est que la seule façon d'obtenir que tous les citoyens bénéficient d'une pension c'est que le gouvernement applique une politique de pensions universelle. Les statistiques que j'ai déjà citées montrent que la plupart des gens de ma génération—et tout le monde sait que j'en ai sept de plus que l'âge cible de 65 ans—qui ont de quoi subsister en sont redevables au gouvernement.

Auparavant, le gouvernement considérait ces régimes—le régime de sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada—comme des mécanismes qui serviraient de tremplin au secteur privé. Pour la plupart des gens, il s'agit de revenus de base seulement et la plupart de nos citoyens âgés qui jouissent d'une sécurité quelconque, que ce soit en termes de revenu, de logement, de santé, et le reste, en jouissent à cause de cette politique gouvernementale.

A cet égard, malgré mon sens critique, je ne suis pas avare de compliments. Compte tenu de la situation qui régnait il y a 50 ans seulement, nous avons accompli dans ce domaine des progrès considérables. Cependant, il ne faut pas s'arrêter là. Il faut constamment se rappeler que notre objectif est que tous les retraités jouissent d'un niveau de vie comparable à celui dont ils jouissaient avant de prendre leur retraite. Nous voulons que ce niveau de vie aille croissant et la seule façon d'y arriver c'est de faire accepter au secteur public l'essentiel de cette responsabilité.

J'exhorte le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui est l'un des hôtes de cette conférence nationale sur les pensions, à prêter une oreille favorable aux revendications qui y seront faites. Je regrette cependant que même avant le début de cette conférence, le ministre n'ait pas présenté à la Chambre ou élaboré aux fins de présentation à la conférence, un document de politique qui montre que le gouvernement est

disposé à élargir sa participation dans le domaine des pensions en général.

Je le répète, c'est ce qui importe le plus dans le domaine des pensions. Nous n'avons plus besoin d'argumenter pour faire comprendre que les régimes de pension doivent exister et que ces régimes doivent être universels. Nous avons mis du temps à en arriver là. J'ai assisté moi-même aux luttes que nous avons menées à cet égard, mais ces luttes, nous les avons gagnées.

Si nous voulons avoir des pensions suffisantes et si nous voulons faire en sorte que les personnes âgées n'aient pas tout juste assez pour vivre, mais assez pour jouir du niveau de vie qu'elles ont aidé à établir au Canada, il faut que le gouvernement adopte une politique à cet égard. Nous ne pouvons pas compter uniquement sur le secteur privé. Pour atteindre cet objectif important, il faut une politique qui s'appuie sur le secteur public.

J'exhorte le ministre à tenir compte de ma requête. Je n'ai pas besoin de lui dire que c'est un ami qui le lui demande et aussi quelqu'un qui s'est toujours intéressé aux régimes de pensions et qui sait apprécier à leur juste valeur les mesures qui ont été instaurées jusqu'ici. Par ailleurs, si nous commençons à pencher dans l'autre sens et à laisser l'entreprise privée, qui songe avant tout aux bénéficiaires qu'elle peut réaliser, jouer un rôle plus important dans le domaine des pensions, si nous réduisons le rôle que les pouvoirs publics doivent jouer, selon nous, cela créera éventuellement un état de crise pour les personnes âgées du Canada.

● (1550)

La question qui doit nous préoccuper en égard à la politique des pensions n'est pas celle de savoir combien d'argent une personne qui a maintenant 50 ou 30 ans aura à 65 ans. C'est l'attitude qu'adopte l'entreprise privée. Celle-ci se contente d'établir combien d'argent doit être placé dans une caisse quelconque pour pouvoir verser une certaine pension au moment de la retraite. Il est impossible de dire maintenant quel montant il faudra verser dans dix ou vingt ans pour donner une pension suffisante aux retraités. Ce qu'il faut, c'est d'établir un certain rapport. Nous devons partir du principe que ceux qui ont fait leur part pour leur pays, que ce soit dans l'entreprise ou au foyer, auront le droit au moment de leur retraite de participer à la richesse et à la production de la décennie afin que leur niveau de vie corresponde à celui des personnes qui travaillent encore.

Le secteur privé peut-il le faire? Il ne pourrait sûrement pas. Le seul secteur qui peut s'intéresser aux rapports et au principe de justice en cause dans le domaine des pensions est le secteur public. Voilà pourquoi le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a été établi. Je m'en souviens bien, quand je suis arrivé ici, ce ministère n'existait pas, les pensionnés de la vieillesse étaient un simple poste dans les prévisions budgétaires du ministre des Finances. Nous entreprenions l'étude de cet article habituellement un des derniers jours de la session. Je réussissais à faire quelque discours avant d'en arriver là. Toutefois, nous en sommes venus à bout. M. King est celui qui a présenté un projet de loi tendant à établir un ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

La situation a bien changé depuis lors. Je sais que je l'ai répété une demi-douzaine de fois, mais combien c'est vrai, car je me souviens quelle était la vie que menait la génération qui m'a précédée. Je me souviens du triste état des citoyens âgés